

actuellement en construction au coût de \$2,163,741, et chacun d'eux doit avoir une capacité de 3,500,000 boisseaux. Bien que je ne sois pas renseigné à ce sujet, je puis cependant dire qu'il peut être opportun de construire de semblables élévateurs à Alberta et sur la côte du Pacifique.

Divers efforts ont été faits durant les quelques années dernières, par le public et les particuliers, pour accorder cette faveur au cultivateur de l'Ouest, et l'association des producteurs de grains n'a cessé d'insister auprès des gouvernements provinciaux. Le programme de l'administration fédérale actuelle sera donc justement populaire et fera certainement face aux exigences les plus importantes des cultivateurs de l'Ouest. Je ne puis cependant m'empêcher de dire que le Gouvernement devrait être encore aidé par les cultivateurs. La construction d'entrepôts locaux propres à recevoir le blé des cultivateurs rendrait l'embouteillage, dans le transport du grain, impossible, et améliorerait la qualité du blé et permettrait aussi au cultivateur de trouver un meilleur marché.

Je désire en ce moment féliciter le ministre de l'agriculture (M. Burrell) relativement à sa loi dite "Agricultural Aid Act of 1912," et relativement à celle dite "Permanent Agricultural Instruction Act of 1913." L'enquête faite par M. C. C. James, d'après des instructions du département, a donné de bons résultats. Sur cette enquête a été basée la loi actuelle en vertu de laquelle \$10,000,000 seront dépensés pour l'agriculture dans les provinces du Canada durant cette année et les neuf années à venir. Cet argent sera employé pour aider aux collèges d'agriculture et à l'enseignement agricole dans les écoles publiques; pour l'encouragement des instituts féminins dans les districts ruraux; pour l'enseignement de l'horticulture et l'élevage des moutons et des volailles; pour l'enseignement de l'économie domestique, la culture des abeilles et le drainage souterrain; pour l'enseignement des jardins d'écoles et l'instruction par des conférenciers de l'industrie laitière, pour la démonstration de la valeur et de la nature du trèfle alfalfa; pour promouvoir la culture du tabac et pour la fabrication du sirop d'érable; pour l'enseignement de la mise sur le marché des produits de la ferme et la culture des légumes. La chose la plus importante est l'unification de l'action provinciale dans toutes les provinces; un autre point est celui de relations plus étroites entre le Dominion et

L'hon. M. MASON.

les provinces. La somme attribuée aux différentes provinces pour l'exercice financier 1913-14 est officiellement répartie comme suit:

Ontario.. . . .	\$195,733 32
Québec.. . . .	159,482 40
Nouvelle-Ecosse.. . . .	54,288 45
Nouveau-Brunswick.. . . .	44,509 93
Ile du Prince-Edouard.. . . .	26,529 85
Colombie-Anglaise.. . . .	47,334 76
Manitoba.. . . .	51,730 05
Saskatchewan.. . . .	54,296 29
Alberta.. . . .	46,094 95
Collèges des vétérinaires.. . . .	\$680,000 00
	20,000 00
	\$700,000 00

Le ministre de la Marine et des Pêcheries (l'hon. M. Hazen) a été bien inspiré lorsqu'il a nommé un délégué à la conférence internationale pour la sûreté de la vie en mer. Nous avons une preuve croissante de la nécessité d'une organisation à ce sujet et l'on ne peut trouver des hommes mieux renseignés sur le sujet que les représentants de la marine à Londres. Je suis heureux de savoir que l'idée de procurer des bateaux de sauvetage à tous les passagers de paquebots a été approuvée par cette conférence et qu'il a été pris une décision sur la dimension, l'équipement et la nature de ces bateaux; que des recommandations ont été faites pour prémunir les voyageurs contre quelques-unes des causes qui produisent l'incendie en mer, comme le transport des explosifs et des matières inflammables; et l'on s'est occupé des modes employés pour éteindre les feux; il est sage de prévenir les accidents, et j'espère que le Gouvernement trouvera un moyen de coopérer avec ceux qui sont intéressés dans le transport maritime international.

Le remaniement de la carte électorale pour la Chambre des communes est obligatoire, d'après l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, en raison de l'augmentation de la population attestée par le récent recensement. Cela s'applique aussi à la représentation de l'Ouest dans le Sénat. Je compte sur un remaniement juste, honorable et équitable. Il ne s'agit pas d'une question de parti politique pour l'une ou l'autre Chambre. Je ne crois pas que l'on trouve dans le Sénat un seul homme qui refuse d'augmenter le nombre des membres et l'influence de cette Chambre ou pour rendre justice aux représentants de cette belle population de l'Ouest d'où proviennent tant de vitalité et tant de progrès au point de vue national.